

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°3/2023 du 03/05/23

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## Points notables d'actualité générale

- **AEOI – Une croissance des pays de l'AEOI de 4,3% en 2022, supérieure à la croissance mondiale qui s'établit à 3,4%.** Malgré une légère baisse des prévisions de croissance, celle-ci devrait rester stable pour l'AEOI en 2023, le Rwanda et l'Éthiopie étant les pays les plus dynamiques avec des estimations à plus de 6% de croissance. Au contraire, les PIB de Maurice et des Seychelles devraient être en recul à 3,7% pour Maurice (8,3% en 2022) et à 4,9% pour les Seychelles (8,8% en 2022). L'Afrique subsaharienne a connu une croissance de 3,9% pour l'année 2022, et une baisse de 0,1 pdp est estimée pour 2023 en raison notamment du conflit en Ukraine et de la dépréciation des monnaies locales.
- **CAE – Les économies d'Afrique de l'Est sont confrontées à une pénurie de dollars.** La demande de devises étrangères a augmenté ces derniers mois, notamment en raison de la hausse des prix des matières premières et de la hausse du service de la dette externe attribuable à la dépréciation de la plupart des monnaies de la région. En 2022, selon les estimations du FMI, la couverture des importations kényanes par les réserves de changes a chuté à 3,7 mois d'importations, son plus bas niveau depuis 10 ans. En Ouganda, les réserves n'ont cessé de diminuer depuis juin 2022, passant de 4,5 Mds USD (4,5 mois de couverture des importations) à 3,5 Mds USD en février 2023, en raison des remboursements de la dette extérieure et des sorties de capitaux. Selon la *Banque centrale Ougandaise*, les réserves de change s'élèvent actuellement à 3,6 Mds USD (3,6 mois de couverture des importations), soit une légère amélioration par rapport à février 2023. Seule la monnaie tanzanienne s'est appréciée de 0,4 % par rapport au dollar, passant de 2 320,6 TZS/USD en janvier à 2 310,2 TZS/USD le 9 mars, selon les données de la Banque de Tanzanie. Une appréciation qui n'a pas empêché les réserves officielles de devises étrangères de tomber à 4,8 Mds USD (4,3 mois d'importations) contre 5,2 Mds USD en janvier.
- **CAE – Les économies d'Afrique de l'Est se préparent à de nouvelles restrictions budgétaires.** De nouvelles réductions des dépenses et mesures fiscales devraient être annoncées dans l'ensemble des économies d'Afrique de l'Est au cours de l'exercice 2023/24, marquant ainsi le début de la normalisation des politiques fiscales après les politiques accommodantes post Covid-19. Selon le directeur du département africain du FMI, le principal enjeu de la région est actuellement le manque de financement dû à de multiples chocs, notamment la perte d'accès aux marchés extérieurs, la fuite des capitaux et la hausse des prix des matières premières suite à la guerre en Ukraine. À cela s'ajoutent la baisse de l'aide publique au développement et la diminution des flux en provenance de la Chine dans un contexte d'endettement élevé et de ralentissement de la croissance. Pour rappel, le Kenya et le Burundi ont les profils d'endettement les plus élevés de la CAE, avec des ratios dette/PIB estimés respectivement à 62,3 % et 66,5 %.
- **CAE – Les dirigeants des Banques centrales s'engagent à respecter l'échéance de 2031 pour la monnaie de la CAE.** Les gouverneurs des Banques centrales d'Afrique de l'Est se sont retrouvés le 17 mars à Bujumbura à l'occasion de la 26<sup>ème</sup> réunion ordinaire du comité des affaires monétaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Ils sont convenus d'accélérer la mise en œuvre d'une monnaie commune d'ici

2031, après que l'échéance de 2024 se soit avérée non viable, et ont souligné les progrès réalisés, notamment dans la mise en place de l'*Institut monétaire de l'Afrique de l'Est* (EAMI) – la future Banque centrale de la CAE qui sera créée fin 2023. Le comité a noté qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine des systèmes de paiement transfrontaliers et a décidé de poursuivre les initiatives d'interopérabilité au niveau national et de renforcer le système de paiement de l'Afrique de l'Est.

- **Afrique de l'Est – Des tarifs de l'eau en forte hausse en Afrique de l'Est, où 1 personne sur 5 ne disposerait pas suffisamment d'eau potable.** Un récent communiqué de presse d'*Oxfam* publié mi-mars, indique que près de 33,5 millions de personnes au Kenya, Ethiopie et Somalie (soit 1 personne sur 5) ne disposerait pas assez d'eau potable, conséquence de 5 saisons consécutives sans pluie. Ce chiffre devrait encore augmenter alors que les prévisions de pluviométrie s'avèrent négatives pour la 6<sup>ème</sup> saison à venir. Selon l'ONG, dans certaines régions d'Ethiopie, du nord du Kenya et de la Somalie, le prix de l'eau aurait augmenté de +400 % depuis janvier 2021, rendant le bien inaccessible pour une majorité de la population qui souffre déjà d'insécurité alimentaire aigüe. En Somalie par exemple, dans la région de Bay, les prix de l'eau ont doublé en moins de deux ans passant de 43,9 USD/baril de 200 L en janvier 2021 à 98,3 USD/baril en octobre 2022.
- **Kenya – La BM porte à 1 Md USD le montant de l'aide budgétaire.** Mi-mars, la Banque mondiale (BM) a augmenté le portefeuille de ses prêts au Kenya de 250 MUSD, portant les décaissements prévus au titre de son mécanisme d'opérations de politique de développement (DPO) à 1 Md USD. Les flux provenant du financement DPO, qui doit être versé avant la fin du mois de juin, devraient permettre de soulager les pressions sur les réserves de devises du Kenya, qui se sont amoindries sous l'effet conjugué de l'augmentation des remboursements de la dette extérieure, de la hausse du prix des importations et des opérations de la CBK pour lutter contre la dépréciation du shilling. Par ailleurs, à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> revue du programme ECF, les autorités kényanes ont également sollicité l'aide du FMI pour combler en partie le déficit budgétaire de l'exercice 2022/23, et espèrent porter le montant total alloué au titre de l'ECF de 537 MUSD à 752 MUSD.
- **Kenya – Le *National Treasury* envisage l'émission d'un nouvel euro-bond.** Le *National Treasury* kenyan envisage d'émettre une nouvelle euro-obligation avant la fin de l'année fiscale 2023/24, afin de rembourser l'obligation à 10 ans de 2 Mds USD arrivant à échéance en juin 2024. Dans l'intervalle le gouvernement est sur le point de conclure un accord pour lever 200 MUSD auprès d'un syndicat de banques au cours des prochaines semaines, dans le cadre de l'emprunt commercial de 600 MUSD prévu pour FY2022/2023. Le premier budget de l'administration Ruto, d'un montant de 27,12 Mds USD en 2023/24, présenterait un déficit de 5,33 Mds USD. Ce déficit doit être financé par 1,47 Mds USD de financements extérieurs nets et par 3,86 Mds USD d'emprunts intérieurs nets. Au total, le service de la dette devrait représenter 63 % des recettes fiscales que la *Kenya Revenue Authority* (KRA) doit percevoir d'ici le mois de juin.
- **Kenya – La production hydroélectrique atteint un niveau bas record en raison de la sécheresse.** La production hydroélectrique a atteint un niveau bas record en février en raison de la sécheresse en cours qui a fortement réduit les niveaux d'eau des principaux barrages du Kenya. Les données de l'*Autorité de régulation de l'énergie et du pétrole* (EPRA) montrent que la production hydroélectrique a chuté de 64 % entre janvier et février passant de 112,7 millions kWh en février, contre 184,7 millions kWh en janvier. L'hydroélectricité est la 2<sup>ème</sup> source d'énergie du Kenya après la géothermie. Au cours de l'exercice clos en juin 2022, *Kenya Power* a acheté 26,5 % de son électricité à partir de sources hydrauliques. L'EPRA a été contrainte d'augmenter les prix de l'électricité en février (+2 KES/kWh pour les consommateurs résidentiels) en raison de la plus grande quantité d'énergie thermique injectée dans le réseau pour compenser la baisse de la production d'hydroélectricité, ainsi que d'un shilling plus faible.
- **Kenya – Le Kenya dépasse l'Afrique du Sud en tant que meilleur endroit où s'installer en Afrique.** Le Kenya a été classé par les expatriés 9<sup>ème</sup> destination privilégiée dans le monde pour s'installer et démarrer une activité en raison de la langue, de la facilité à trouver un logement et du coût de l'immobilier. Cela fait du Kenya la destination la mieux classée du continent, devant l'Afrique du Sud (28<sup>ème</sup>) et l'Égypte (37<sup>ème</sup>). A noter tout de même que la bureaucratie locale reste une source de frustration pour de nombreux expatriés, 57 % d'entre eux la jugeant difficile à gérer, soit près de 20 pdp de plus que la moyenne mondiale de 39 %. Par ailleurs, ces résultats font suite à un récent rapport réalisé par la société immobilière *Knight Frank*, qui

a classé le Kenya comme l'un des principaux lieux d'investissement immobilier dans le monde, après la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

- **Ethiopie, USA – Visite du Secrétaire d'État américain en Ethiopie.** Plus de 4 mois après la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement fédéral éthiopien et les forces tigréennes, le Secrétaire d'État américain Antony Blinken s'est rendu en Ethiopie le 15 mars pour constater l'état d'avancement du processus de paix et rappeler l'engagement et les positions américaines en Ethiopie pour l'année 2023. Il a premièrement annoncé une enveloppe additionnelle de 331 MUSD d'aide humanitaire, ce qui vient porter l'aide humanitaire américaine totale pour l'Ethiopie à plus de 780 MUSD en 2023 (contre plus de 1,7 Md USD en 2022). S'agissant des relations commerciales éthio-américaines, Antony Blinken confirme le maintien de la suspension de l'Ethiopie de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), suspension qui avait été décidée en novembre 2021 (et effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022) en raison de violations répétées des droits de l'homme qui contrevenaient aux conditions d'éligibilité du traité. Le Secrétaire d'Etat américain reconnaît des progrès significatifs pour la paix depuis l'arrêt des combats. Cependant, les Etats-Unis demandent que ces progrès soient poursuivis et approfondis (au travers notamment de la mise en place d'un processus de justice transitionnelle ouvert à tous et exhaustif et de l'arrêt total des violations des droits humains au Tigré) pour pouvoir envisager la levée de la suspension.
- **Ethiopie – Estimation du coût de la reconstruction des suites du conflit au Tigré.** Le ministre des finances éthiopien a évalué à 20 Mds USD le coût de la reconstruction dans les zones touchées par le conflit au nord du pays, ce qui équivaut à 18 % du PIB éthiopien en 2022. Il s'agirait d'une estimation basse selon le ministre, la somme de 28 Mds USD ayant été également avancée. Les services de base (électricité, télécoms, services bancaires) sont en cours de rétablissement dans le nord du pays. L'effort de reprise des services publics est soutenu par les bailleurs notamment l'AFD qui s'est engagée, lors de la visite de la ministre des Affaires étrangères, Catherine Colonna, en Ethiopie en janvier 2023, à mettre en œuvre un projet de réhabilitation d'infrastructures électriques dans le nord du pays pour un coût total de 10 MEUR.
- **Ethiopie – Finalisation à 90 % de la construction du Grand Barrage de la Renaissance.** 12 ans après le début des travaux, la construction du Grand Barrage de la Renaissance (GERD) serait achevée à 90 % d'après les annonces récentes du Bureau de coordination nationale pour la construction du barrage. Le montant total du projet s'élève à environ 4,8 Mds USD, financé sur fonds propres de l'Etat et via une importante mobilisation des citoyens éthiopiens et de la diaspora notamment (la contribution de cette dernière serait évaluée à 50 MUSD). Le plus grand barrage hydroélectrique du continent africain devrait accroître les exportations éthiopiennes d'électricité et ainsi générer des devises. Notons que l'Ethiopie fournit déjà de l'électricité à Djibouti ainsi qu'au Soudan et au Kenya. Le pays aurait ainsi exporté l'équivalent de 48 MUSD d'électricité sur les 7 derniers mois de l'année fiscale en cours.
- **Ethiopie – Approbation d'une subvention de plus de 630 MUSD par la Fondation MasterCard.** Dans le cadre de la deuxième phase de son programme trisannuel en Ethiopie, la Fondation *MasterCard* a approuvé l'octroi d'une subvention de plus de 630 MUSD. Le feu vert a été donné par son comité de direction après étude des programmes portés par le ministère du Travail éthiopien. L'objectif est de soutenir principalement des projets visant à la création d'emplois, au renforcement de l'accès aux financements pour les PME et à appuyer la dimension entrepreneuriale dans les centres de formation professionnelle. L'accès aux financements pour les entreprises locales est aujourd'hui l'un des principaux freins au développement du secteur privé malgré les *Homegrown Economic Reforms* dont l'objectif était d'encourager une croissance économique tirée par le secteur privé.
- **Ethiopie, France – Tenue du 3<sup>ème</sup> comité bilatéral de suivi Franco-Ethiopien.** Le ministère des Finances éthiopien et l'Ambassade de France ont tenu le 3<sup>ème</sup> Comité bilatéral de suivi franco-éthiopien, le 19 avril. Cette année, le Comité comprenait trois sessions : (i) une discussion à huis clos entre des représentants du gouvernement éthiopien et une sélection d'entreprises françaises pour discuter des principaux défis et solutions en matière d'investissement ; (ii) une table ronde sur le développement des PPP dans le secteur des énergies renouvelables avec plusieurs entreprises françaises ; (iii) une présentation du dernier Rapport sur le Climat des Affaires du Club d'Affaires Franco-Ethiopien (CAFÉ) sur la base d'une étude menée auprès de 50 entreprises françaises fin 2022. Le CAFÉ a également signé un protocole d'accord avec l'*Ethiopian Investment Commission* (EIC) pour la mise en place d'un french desk au sein de l'institution. Ce Comité

bilatéral de suivi a été mis en place à la suite de la visite d'État du Président français E. Macron en Éthiopie en mars 2019. Les gouvernements éthiopien et français avaient alors signé une déclaration d'intention sur la promotion du développement économique en Éthiopie, le 12 mars 2019.

- **Tanzanie, USA – Visite de Kamala Harris en Tanzanie : une aide de 560 MUSD allouée au cours de l'exercice 2023/2024.** La vice-présidente des Etats-Unis était en visite officielle à Dar es Salam du 29 au 31 mars à l'occasion d'une tournée africaine. Parmi les engagements pris dans le cadre du renforcement des relations bilatérales, les Etats-Unis ont l'intention de fournir une aide de 560 MUSD au cours de l'exercice 2023/2024 afin de soutenir le développement économique à long terme du pays. La Tanzanie a également signé un protocole d'accord (MoU) avec l'*Exim Bank of USA* qui facilitera les exportations américaines vers la Tanzanie, pour une valeur maximale de 500 MUSD. Les secteurs d'exportations privilégiés seront les transports, les infrastructures, la technologie numérique et les projets d'énergie propre.
- **Tanzanie – Vision du développement à l'horizon 2050 de la Tanzanie.** Le 3 avril 2023, le Vice-président a officiellement lancé les préparatifs de la formulation de la Vision du développement 2050 de la Tanzanie qui devrait débuter en 2025 tandis que la Vision lancée en 1999 s'achèvera. La Vision 2050 définit les axes de développement à long-terme de la Tanzanie basés sur l'optimisation de ses ressources dans le but d'accélérer la productivité et le bien-être social de ses habitants. Le vice-président a fait état d'une « croissance économique stable » du pays à l'horizon 2050 malgré les turbulences économiques locales et mondiales. Afin que la Tanzanie renforce son statut de « pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure », une importance particulière devra être accordée sur les 20 prochaines années aux secteurs suivants : agriculture, élevage, produits forestiers et pêche ; exploitation des ressources stratégiques (gaz naturel, charbon, fer, nickel, etc.) ; éducation et R&D ; tourisme.
- **Ouganda – Le pays entend débiter la production d'énergie nucléaire dès 2031.** Dans une déclaration datée du jeudi 9 mars 2023, la ministre ougandaise de l'Energie et des Minerais a annoncé que le pays visait une production d'au moins 1000 Megawatts d'énergie nucléaire, dès 2031, grâce à sa première centrale qui serait située à Buyende (environ 150 km au nord de Kampala). Ce projet a, en 2021, reçu l'approbation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), après examen par celle-ci du potentiel et des infrastructures nucléaires du pays. A date, seule l'Afrique du Sud dispose d'une centrale nucléaire opérationnelle en Afrique, tandis que l'entreprise *Rosatom*, détenue par l'Etat russe, a entamé l'année dernière la construction d'une centrale nucléaire en Egypte. Toutefois, l'Ouganda fait partie des 7 pays d'Afrique subsaharienne qui se sont engagés à intégrer l'énergie nucléaire dans leur mix énergétique à horizon 2030-2037 – les 6 autres étant le Ghana, le Kenya, le Soudan, le Rwanda, la Zambie et le Nigéria.
- **Rwanda – L'économie du pays connu une croissance de + 8,2 % en 2022 pour atteindre 12,7 Mds USD, contre 10,07 Mds USD en 2021.** Dans le détail, la croissance a été de + 7,9 % au premier trimestre, + 7,5 % au deuxième trimestre, + 10 % au troisième trimestre et + 7,3 % au quatrième trimestre. La croissance a été principalement portée par le secteur des services, qui a contribué à hauteur de 47 % au PIB total, suivi par l'agriculture (25 %) et l'industrie (21 %). Dans le secteur des services, les services d'hôtellerie et de restauration ont augmenté de + 87 %, les activités de transport de + 22 %, les services de technologie et de communication de + 20 %, l'éducation de + 17 %, et le tourisme de + 14 %. Dans le secteur industriel, la production a augmenté grâce à une hausse de + 15 % dans le secteur minier et + 11 % dans l'industrie manufacturière. Le secteur agricole a néanmoins connu une contre-performance, avec une baisse de -1 % en raison notamment de conditions météorologiques défavorables tout au long de l'année.
- **Soudan – La reprise des conflits compromet tout espoir d'un réengagement de la communauté internationale.** La reprise des conflits éloigne la perspective d'un réengagement des bailleurs dans le pays, pourtant fortement tributaire de l'aide internationale. En effet, le pays est en récession depuis 2018 en raison des facteurs politiques, des déséquilibres macroéconomiques et de déficiences structurelles exacerbées par la crise sanitaire (baisse du PIB réel de - 3,6 % en 2020). Pour rappel, le coup d'Etat du 25 octobre 2021 avait brusquement mis fin à la transition démocratique et ainsi au soutien des bailleurs, alors que le Soudan avait atteint le "point de décision" dans le cadre de l'initiative PPTE, en 2021, en réduisant d'au moins 80 % sa dette extérieure. Alors que la Banque mondiale était optimiste sur la sortie de crise avec l'accord-cadre et se tenait prête à intervenir avec une aide massive, les récents développements politiques depuis la mi-avril ruinent tout espoir de sortie de crise à court terme.

- **Soudan du Sud – Mise en place d'un programme renforçant l'adaptation au changement climatique dans deux Etats.** Le ministre sud soudanais de l'Environnement et de la Foresterie a lancé mercredi 19 avril 2023, en partenariat avec le programme des Nations unies pour le développement (UNDP) un projet d'une valeur de 10 MUSD pour renforcer l'adaptation et la résilience au changement climatique dans deux Etats (*Central Equatoria* et *Eastern Equatoria*). Ce projet de 5 ans, financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (GEF-Global Environment Facility), bénéficiera à des communautés pastorales en mettant en place un système d'alerte précoce multirisque équipé de 5 stations manuelles et de 3 stations automatiques. Par ailleurs, UNDP collaborera avec l'université de Djouba pour créer un centre d'études sur le changement climatique au sein de l'école des ressources naturelles et de l'environnement. Le pays a été confronté à 4 années consécutives d'inondations qui ont atteint un niveau historiquement élevé depuis 2019. En 2022, les inondations auraient affecté presque 1 million de personnes et détruit le bétail, les récoltes, les routes, les écoles et les structures de santé dans 8 des 10 Etats du pays. La combinaison de l'insécurité, des inondations et de l'augmentation des prix des produits de base ont induit une détérioration de la sécurité alimentaire avec 8,3 millions de personnes, soit environ deux tiers de la population, qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire aigüe.
- **Madagascar – La BM approuve le nouveau cadre de partenariat pays 2023-2027.** Le conseil d'administration du groupe de la Banque Mondiale (BM) a approuvé le 25 avril le nouveau cadre de partenariat pays (CPF) 2023-2027 pour Madagascar. A travers les interventions de l'*Association internationale pour le développement* (IDA), de la *Société Financière internationale* (SFI) et de l'*Agence multilatérale de garantie des investissements* (MIGA), le CPF vise à accroître et à soutenir la croissance du pays en capitalisant sur les leçons apprises du précédent CPF (2017-2022). Il s'articulera autour de trois résultats de haut niveau : (i) l'amélioration des opportunités d'emploi par la création d'emplois et l'augmentation des revenus ; (ii) l'amélioration du capital humain par une croissance plus inclusive et l'élimination des contraintes pesant sur la croissance future ; et (iii) le renforcement de la résilience face aux chocs notamment climatiques.
- **Madagascar – Un financement additionnel de 100 MUSD de la BM pour le projet de développement durable du secteur routier.** La Banque Mondiale (BM) a approuvé le 8 mars dernier un financement additionnel de 100 MUSD au bénéfice du projet de développement durable du secteur routier (PDDR) à Madagascar. Un financement initial de 200 MUSD avait été approuvé mi-2021 pour ce projet, qui s'est vu réduit de 100 MUSD suite à la réaffectation de ce montant au titre de la composante contingente d'intervention d'urgence (CERC), déclenchée après le passage de plusieurs cyclones à Madagascar en janvier et février 2022. Le financement additionnel de 100 MUSD permet de reconstituer la structure de financement initiale autour de deux composantes : i) les travaux d'entretien et de maintenance d'un réseau routier long de 1 200 km pour 180 MUSD et ii) l'assistance technique visant la mise en œuvre des réformes dans le secteur des transports pour 20 MUSD.
- **Maurice – La BAD appuie la compétitivité et la résilience économique à travers un prêt de 250 MUSD.** Maurice va bénéficier d'un Programme d'appui à la compétitivité et à la résilience économique de la Banque Africaine de Développement (BAD), sous la forme d'un prêt de politique publique de 250 MUSD. Ce financement vise à renforcer l'action de l'Etat et de ses opérateurs pour améliorer la compétitivité des entreprises dans plusieurs secteurs identifiés (agro-industrie, PME, etc.) et créer une relance économique conforme aux enjeux environnementaux. Ce programme constitue l'une des premières réalisations de la Stratégie pays 2022-2027 de la BAD, qui prévoit des engagements forts pour l'accompagnement de Maurice dans la réforme de sa gouvernance économique.
- **Maurice – Augmentation des investissements directs à Maurice en 2022.** Selon les données provisoires publiées par la Banque de Maurice, le flux entrant des IDE, hors services financiers des *Global Business Companies*, augmente de 49,7 % entre 2021 et 2022 pour atteindre environ 560 M€. Cette tendance est largement portée par l'attractivité du secteur immobilier (+ 72,9 %) qui capte 55 % du total. L'Europe et l'Amérique du Nord génèrent plus de la moitié de ce flux et la France reste le premier partenaire avec près de 110 M€ investis, (+ 20,2 % par rapport à 2021). A l'inverse, les IDE générés par Maurice diminuent de 57,6 % pour atteindre 63 M€. Les Etats-Unis en sont les premiers bénéficiaires (18 % du total).

## Actualités agricoles

- **Monde – 3 candidats à l'élection du nouveau directeur général de la FAO lors de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO.** Alors que l'élection du prochain directeur général de la FAO aura lieu en juillet prochain à Rome, trois candidats sont actuellement en lice pour le poste : le directeur général sortant Qu Dongyu (Chine) élu en 2019 et qui se représente pour un deuxième mandat de 4 ans, Hamid Khalaf Ahmed (Irak) et Dishod Sharifi (Tadjikistan).
- **Monde, Afrique – Accords de 70,7 M€ signés par l'UE et le FIDA pour renforcer la résilience des systèmes agricoles durables.** Deux accords, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie européenne « Global Gateway », viennent d'être signés entre l'UE et le FIDA pour promouvoir l'agroécologie et les pratiques agricoles durables. Le premier accord, d'un montant total de 52,5 M€, est alloué au FIDA en soutien au programme d'investissement en faveur de la résilience des moyens d'existence et de la bonne santé des sols dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le second accord est un appui direct de 18,2 M€ pour le programme mondial d'appui aux petits producteurs, afin de soutenir ceux qui adoptent des pratiques culturales plus résilientes face au changement climatique. Avec ces accords, l'UE compte soutenir la production locale dans le but d'augmenter l'autosuffisance alimentaire des pays concernés.
- **Monde, Afrique – Tenue du One Forest Summit les 1<sup>er</sup> et 2 mars dernier à Libreville au Gabon.** Ce sommet, réunissant plusieurs chefs d'Etat et de gouvernements, notamment le président français Emmanuel Macron, fut l'occasion d'adopter le *Plan Libreville* qui vise à arrêter la déforestation. L'accent est porté sur la protection des trois grands bassins forestiers que sont la forêt amazonienne, le bassin du Congo et les forêts tropicales d'Asie du Sud-Est. L'objectif de ce plan est de concilier une gestion durable des espaces forestiers tout en apportant de la valeur ajoutée économique pour les régions et les populations. Dans le même temps, un financement de 100 M€ (alimenté pour moitié par la France) a été accordé dans le cadre des *Partenariats de conservation positive* (PCP) afin de rémunérer les pays exemplaires.
- **UE, France, Afrique – Pierre Pagès élu président de l'interprofession européenne du sorgho, le 2 mai dernier.** Producteur de semences (maïs, tournesol, soja), de soja et autres céréales, Pierre Pagès est par ailleurs président de la FNPSMS (Fédération Nationale de la Production des Semences de Maïs et de Sorgho), vice-président de LIDEA (semencier européen) et vice-président de SEMAE (interprofession des semences et plants). Il remplace donc Daniel Peyraube à la tête de *Sorghum ID*, organisation qui fédère une trentaine d'organisations et sociétés représentatives des différents maillons de la filière sorgho en Europe, et vise au développement de cette culture. *Sorghum ID* interviendra lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur le sorgho, qui aura lieu du 5 au 8 juin 2023 à Montpellier et sera organisée par le CIRAD en consortium avec ses partenaires mondiaux, sur le thème « Résilience et durabilité face au changement climatique ».
- **Afrique de l'Est – Plus de 28 millions de personnes (hors Ethiopie) en situation de crise alimentaire IPC3 et +.** La situation est d'autant plus critique pour 130 000 d'entre eux au Soudan du Sud et en Somalie, qui sont en état de risque de famine IPC5. A ces chiffres, il convient d'ajouter 20 millions de personnes ciblées pour l'assistance alimentaire en Ethiopie. Cette situation de crise s'explique principalement par une augmentation des populations déplacées dues aux fortes sécheresses qui ont frappé la région, et qui a notamment entraîné la perte de près de 9,4 millions de têtes de bétail au Kenya et en Ethiopie, réduisant la source principale de revenus de ces populations. Dans le même temps, l'aide humanitaire ne parvient pas toujours à atteindre les populations les plus précaires, mais son intensification dans les différentes régions d'Afrique de l'Est reste cruciale pour répondre aux besoins vitaux des populations, dans un contexte désormais amplifié par le conflit au Soudan.
- **Afrique de l'Est – L'UE débloque 331 M€ d'aide humanitaire d'urgence à destination des pays de la Corne de l'Afrique et de l'Ouganda.** Annoncée le 28 mars dernier par la Commission européenne, cette aide vise à lutter contre l'insécurité alimentaire des pays concernés (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda), et à aider les personnes déplacées et les réfugiés.

- **Kenya – Les fortes sécheresses observées en 2022 à l'origine d'une baisse de 1,6% du PIB agricole.** L'*Economic Survey 2023* du Bureau national des statistiques kenyans (KNBS) indique ainsi que le PIB de l'agriculture était en baisse de -1,9% en 2022, contre -0,3% en 2021. Cette baisse, plus forte qu'en 2021 s'explique principalement par la diminution des productions de maïs et de thé, des volumes d'export horticoles (-19,6%), et des volumes de lait vendus (-5,9%), comparé à l'année précédente. Dans le même temps, la production de sucre de canne a augmenté de 11,5% passant ainsi à 8,7 MT en 2022. Les conditions climatiques ont en effet été favorables à cette culture. Il en est de même pour le café (+50,9% de volume de production) et les volumes d'export de fruits (+11,2%).
- **Kenya – Annonce d'un Master Plan dédié à la sécurité alimentaire.** A l'occasion d'une intervention fin mars, le secrétaire principal (PS) au développement de l'élevage, Harry Kimtai, a annoncé l'élaboration d'un « Food Security Master Plan » visant à accroître la production agricole et à réduire les pertes post-récoltes. Ce plan aura pour objectif de renforcer l'autosuffisance alimentaire du pays en ciblant principalement l'irrigation et les techniques modernes d'agriculture. Les modalités de mise en place de ce plan et les moyens qui y seront consacrés sont encore en discussion.
- **Kenya – Suite aux épisodes de sécheresse, les achats de denrées alimentaires ont grimpé de 18 % en 2022.** Confronté à l'un des pires épisodes de sécheresse de son histoire qui met à mal l'ensemble de son secteur agricole, le Kenya a vu ses importations de produits agricoles et alimentaires exploser afin de couvrir les besoins alimentaires du pays. D'après l'Agence de presse kényane (KNA), celles-ci ont totalisé en 2022 184 Mds KES soit 1,4 Md USD. Les importations sont dominées par le blé (30% des dépenses), suivi par le riz, le maïs et le sucre blanc. Dominique Menjo, conseiller en sécurité alimentaire du président explique ainsi : « Nous importons actuellement 84% du riz consommé localement et plus de 90% des huiles alimentaires », avant d'ajouter que « le gouvernement cherche à stimuler la production locale de ces denrées pour réduire la facture des achats alimentaires du pays ».
- **Kenya – Don de 25 000 T de blé achetées conjointement par huit pays européens pour renforcer les approvisionnements.** La cargaison, reçue le 20 mars par le vice-président Rigathi Gachagua dans le port de Mombasa, comprenait également 16 000 T de sorgho provenant des USA par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). M. Gachagua a précisé que les céréales avaient été achetées à des agriculteurs ukrainiens. « Le président William Ruto et moi-même, ainsi que le peuple kenyan, remercions tout particulièrement l'Ukraine pour son soutien, bien qu'elle soit en pleine guerre ». Dans son allocution, il a également remercié les pays financeurs pour la cargaison de blé (Royaume-Uni, Norvège, Belgique, Italie, Pays-Bas, Suisse, Slovénie et République-Tchèque), ainsi que le Programme alimentaire mondial (PAM) pour la livraison.
- **Kenya – Mise en place de 47 parcs agro-industriels d'ici fin 2023 pour un coût de 36 MUSD.** Annoncé par le directeur adjoint au département d'Etat en charge de l'Industrie au ministère du Commerce et de l'Industrie, Samuel Mogeni, ce projet a pour but de renforcer l'industrialisation du secteur agricole qui est synonyme de valeur ajoutée et d'emplois pour le pays. Les filières céréales, miel, produits laitiers et poisson sont principalement ciblées.
- **Kenya – Le président William Ruto signe un accord pour le développement d'une installation de production d'engrais et d'ammoniac vert d'ici 2025.** Un accord aurait été signé lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique ou Conférence des Parties (COP27) à Sharm El Sheikh en Egypte en novembre dernier. D'une capacité de 300 MW, l'installation réalisée par l'entreprise australienne Fortescue Future Industries (FFI) se ferait dans le champ géothermique d'Olkaria. L'accord entre les deux partis préciserait que l'installation permettra d'alimenter le pays en électricité verte, et que le gouvernement kenyan apportera son soutien à l'entreprise pour l'accès aux ressources critiques, l'infrastructure et l'exploitation.
- **Kenya – L'AFC souhaite mettre en place un fonds de 745 MUSD pour financer le développement de l'agriculture kenyane.** En s'associant à l'Alliance for Green Revolution in Africa (AGRA) et à la filiale kenyane de l'organisme de financement Financial Service Deepening (FSD), l'Agriculture Finance Corporation (AFC), l'institution publique kenyane dédiée au financement de l'agriculture, souhaiterait mettre en place de nouvelles offres financières sur 5 ans pour renforcer le financement du secteur agricole. Plusieurs axes de

financement seraient visés comme : des prêts aux agriculteurs pour l'achat de matériels agricoles, des prêts aux grossistes, le financement par récépissé d'entrepôt et la création de fonds de garantie. Chaque année, l'AFC recevrait des demandes de financement supérieures à sa capacité de financement (112 MUSD vs 30 MUSD).

- **Kenya – Financement privé de 1,5 MUSD pour renforcer la participation des jeunes dans l'agriculture.** Annoncé dans un communiqué le 14 mars dernier, l'initiative « *Generation Unlimited* » lancée depuis 2018 par l'ONU vient d'obtenir un financement de *FMC Corporation*, entreprise américaine spécialisée dans les sciences agricoles. Il servira avant tout à financer la mise en œuvre sur trois ans de la phase pilote du programme « *Engaging Kenyan Youth in Agriculture and Nutrition (EKYAN)* ». Ce programme vise à intégrer les jeunes dans l'industrie alimentaire en les préparant aux différentes possibilités d'emplois agricoles par de l'accompagnement et du conseil au sein d'écoles locales, mais aussi à améliorer les revenus des petits agriculteurs du pays notamment via des centres de formations sur les pratiques agricoles.
- **Kenya – Distribution de 15,8 T de semences de coton OGM par le gouvernement afin de développer la filière.** Les semences de coton Bt, dont le rendement moyen de 3,75 T/ha serait 5 fois supérieur au coton conventionnel, seront utilisées dès la campagne de semis d'avril 2023. Les provinces de Nyanza et de l'Ouest du pays sont principalement ciblées. Les agriculteurs pourront également bénéficier de dons de produits phytosanitaires et de formations par leurs coopératives quant aux bonnes pratiques culturales. En parallèle de ce soutien, différentes usines (égrenage, textiles) auraient été réorganisées et/ou construites afin d'assurer aux agriculteurs le débouché de leur production. Le financement de l'opération de dons, estimé à 51 MKES (391 000 USD), s'inscrit dans l'objectif gouvernemental de multiplier par trois l'offre locale de coton graine afin de répondre à la demande mondiale croissante de coton.
- **Ethiopie – Suppression du prix plafond instauré par le gouvernement éthiopien sur le blé et récolte de blé attendue en hausse.** Mi-mars, le gouvernement éthiopien a supprimé les plafonds de prix imposés aux ventes de blé. En effet, dans le cadre du lancement des exportations de blé de l'Éthiopie, le gouvernement avait émis une directive qui obligeait les agriculteurs à céder un quintal de leur récolte pour le prix de 3200 ETB (bien plus faible que le prix du marché local) aux coopératives gouvernementales. Cette directive visait à rendre le blé éthiopien plus compétitif sur le marché international. Néanmoins, cette mesure, qui ne prend pas en compte l'inflation galopante (essence et engrais), a encouragé les agriculteurs à vendre leurs récoltes en contrebande et entraîné une pénurie sur le marché. Conséquence de cette pénurie, le prix du quintal de teff (céréale qui compose traditionnellement la galette d'injera) a augmenté de 5500 – 6000 ETB à 9 500 ETB en février, soit une hausse de + 58 %. L'inflation générale de février 2023 s'est élevée à 32,0 %, tandis que l'inflation alimentaire au niveau national a grimpé à 36,2 % avec des taux d'inflation non alimentaires de 31,5 %. Dans le même temps, 7 MT de blé sont attendues pour la récolte 2022/2023 d'après le Département américain de l'agriculture (USDA). Cette production en augmentation de +7% serait due à l'augmentation des surfaces ensemencées en blé (notamment en zone irriguée) et à un rendement historique favorisé par les pluies. Une telle production permettrait au premier producteur de blé d'Afrique subsaharienne de se rapprocher de l'autosuffisance en blé.
- **Ethiopie – L'UE et AFD mobilisent 32 M€ pour soutenir la sécurité alimentaire du pays.** Le conflit dans les régions du Tigré, d'Amhara et de l'Afar combiné aux importantes sécheresses dont a souffert le sud du pays placent près de 20 millions de personnes dans une situation de précarité alimentaire. Afin de relancer la production et de réhabiliter les infrastructures agricoles du pays, l'AFD et l'UE ont mobilisé respectivement 18 M€ et 14 M€ pour financer le projet *Food Security and Agriculture Rehabilitation Measures in Conflict-Affected Regions in Ethiopia (FARM)*. Le projet, qui aidera près de 533 000 ménages, vise à apporter dans un premier temps une aide agricole d'urgence (semences améliorées, races améliorées de volailles et de petits ruminants, pompes d'irrigation, ...) mais également à soutenir la filière semences sur le long terme afin de réduire la dépendance du pays aux importations.
- **Tanzanie – Annonce du prochain sommet régional sur l'agriculture *Africa's Food Systems Forum (AGRF)* et positionnement agricole de la Tanzanie en Afrique.** Le sommet AGRF rebaptisé *Africa's Food Systems Forum* rassemble chaque année des décideurs, chefs d'Etats, organisations internationales, scientifiques, et représentants du secteur privé agricole. Il se tiendra en Tanzanie du 5 au 8 septembre 2023. Lors d'une réunion de lancement, le vendredi 17 mars, en présence de la présidente Samia Suluhu Hassan, il a

notamment été annoncé que le budget dédié à l'agriculture en Tanzanie avait été multiplié par 4 cette année, passant de 126 MUSD à 411 MUSD. La Tanzanie a pour ambition de « nourrir l'Afrique », en augmentant la production agricole afin de produire 20 % de la demande céréalière du continent et avec pour objectif que le secteur agricole atteigne 30 % du PIB national d'ici 2025 (25 % aujourd'hui). Selon la *Bank of Tanzania* (BoT), la Tanzanie est devenue une plaque tournante pour les exportations de denrées alimentaires sur le continent. Le pays est, en effet, en grande partie autosuffisant grâce aux produits à faible valeur ajoutée (riz, maïs, café, thé, céréales). C'est le premier producteur de riz en Afrique de l'Est, et le cinquième sur le continent (Nigeria et Madagascar en tête). Au cours de la saison 2020/21, la Tanzanie a produit 1,85 MT de riz et 6,5 MT de maïs, alors que la demande annuelle du pays était respectivement d'1 MT et de 6 MT. Pour 2023/2024, le *Cereal and Other Produce Board of Tanzania* (CPB) prévoit d'acheter et de transformer 20 000 T de riz afin de générer environ 11 MUSD de bénéfices grâce aux ventes sur les marchés nationaux et étrangers. Le pays importe cependant massivement du blé et du sucre. Le gouvernement entend profiter de ce forum afin de créer de nouvelles opportunités d'investissements privés, favoriser l'innovation agricole, développer l'irrigation et mettre l'accent sur les femmes et les jeunes.

- **Tanzanie – Tanzanie : une association des producteurs de coton biologique voit le jour.** Lancée le 17 mars dernier, la « *Tanzania Organic Cotton Association* » (TOCA) regroupe les producteurs et égreneurs de coton biologique. Dans un contexte de plein essor du marché mondial du coton biologique, et alors que l'offre satisfait difficilement la demande (+84% attendue d'ici 2030), l'association devrait permettre d'améliorer les performances de la filière en Tanzanie. Avec une production de 21 000 T de coton biologique, le pays est en effet le premier fournisseur de coton biologique en Afrique, et le 5<sup>ème</sup> à l'échelle mondiale (derrière l'Inde, la Turquie, la Chine et le Kirghizistan). D'après Riyaz Haider, directeur général de l'entreprise *BioSustain* qui assiste techniquement les producteurs de coton biologique du Singida, au centre du pays, la mission de cette association sera de promouvoir et de protéger l'industrie cotonnière du pays par une voix unifiée et des actions qui servent et engagent ses divers membres. Par ailleurs, l'utilisation de produits OGM étant interdite en Tanzanie et largement répandue par les principaux pays producteurs comme l'Inde, la filière coton biologique tanzanienne pourrait bénéficier d'un avantage stratégique avec une position de niche sur le marché. La Tanzanie satisfait aujourd'hui environ 6% de l'offre mondiale.
- **Ouganda – Restructurer la filière café pour augmenter les revenus des producteurs.** La transformation directe des produits est souvent synonyme de valorisation. Mais dans le cas de la filière café, un article paru en janvier dernier dans *l'American Journal of Agricultural Economics* montre que ce n'est pas toujours la cas. L'impossibilité pour les acheteurs d'évaluer la qualité de la production initiale à partir du café partiellement transformé est l'une des raisons principales. Cela entraîne par conséquent des baisses de prix de vente. D'après cette étude, il est donc nécessaire que la chaîne d'approvisionnement du café soit plus efficace, que le marché soit restructuré et que les producteurs soient mieux informés. De plus, les accords entre négociateurs/transformatateurs et producteurs pourraient être revus afin d'instaurer des gradients de primes de qualité pour le café fraîchement récolté.
- **Rwanda – Régulation des prix alimentaires afin de contrôler l'inflation.** La mesure concerne principalement les denrées de base au Rwanda que sont les pommes de terre dont le prix est désormais contrôlé, et les farines de maïs et de riz qui sont exonérées de TVA. Cette décision du Ministère du Commerce et de l'Industrie ferait suite à l'augmentation excessive par certains vendeurs du prix de ces produits sur les marchés. Des contrôles seront effectués par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, conjointement avec le Ministère de l'Agriculture, la Police nationale, et le RICA (*Rwanda Inspectorate, Competition, and Consumer Protection Authority*). La régulation ne concernera pas les haricots.
- **Rwanda – Lancement du projet « KWIHAZA » par le Ministère de l'Agriculture, l'UE, LUXDEV et ENABEL.** Ce projet, qui s'étend sur 4 ans, a pour but d'améliorer les chaînes de valeur des filières pêche, aquaculture et horticulture en formant les producteurs et en développant des centres de recherche. L'accent est également mis sur la diminution des pertes post-récoltes, et sur l'accessibilité aux marchés locaux et régionaux. Le ministre rwandais de l'Agriculture et des Ressources Animales, Dr. Ildephonse Musafiri, a relevé l'importance d'investir dans le secteur agricole, premier secteur économique du pays.
- **Burundi – Accord de 3 MUSD signé entre le gouvernement burundais et le FIDA pour renforcer la résilience des producteurs.** D'après le FIDA, représenté par son directeur pays, Dagmawi Habte Selassie,

l'objectif est d'atténuer les effets encore visibles de la guerre en Ukraine sur les communautés rurales. L'accès sera mis sur l'achat de semences de maïs hybrides, de semences maraîchères adaptées au changement climatique, de champignons et de « kits » pour la production porcine.

- **Soudan – Prévisions mitigées pour la récolte de blé sur le périmètre irrigué de la Gézira.** Alors que la récolte de blé a commencé début avril, un responsable de la fédération des agriculteurs du périmètre irrigué de la Gézira estimait que seulement 44 % de la superficie (soit 83 000 ha), qui aurait dû être dédiée à cette céréale, a été semée. D'année en année, cette surface régresse puisqu'en 2022 et 2021 elle atteignait respectivement 166 000 ha et 250 000 ha. Cette baisse s'expliquerait en grande partie par l'incapacité des autorités (via notamment la banque agricole) à offrir un financement des intrants au moment des semis et à fixer des prix incitatifs d'achat de la production. Cette chute de la superficie cultivée serait néanmoins compensée par une amélioration de la productivité, puisque la production du périmètre pourrait être supérieure à 300 000 T. La reprise du conflit devrait néanmoins affecter la fin de la récolte sur les prochaines semaines. Pour rappel le périmètre de la Gézira fournit environ la moitié de la production locale de blé. La consommation de blé au Soudan est estimée à 3,4 MT/an dont 2,7 MT ont été importées en 2022. Cette denrée représente la seconde sortie de devises, soit 1,1 Md USD.
- **Soudan – Réunion de clôture du premier Fasep « Innovation verte » dans le domaine agricole.** En présence de l'Ambassadrice de France, du Gouverneur du périmètre irrigué de Gézira et d'autres représentants des organisations internationales et du secteur privé, la société FGM International a présenté, le 12 avril, les principaux résultats de ce projet financé sur fonds Fasep et qui a permis de mobiliser également une dizaine de PME françaises. Lancé en septembre 2021, ce projet pilote a été mis en œuvre à deux niveaux avec deux démonstrateurs organisationnels (couvrant une surface totale de 12 100 ha) et deux démonstrateurs technologiques (couvrant une surface totale de 1 800 ha). Environ 400 agriculteurs ont été impliqués. Cette restitution est intervenue quelques jours seulement avant la reprise du conflit.
- **Madagascar – La BM soutient la productivité et la résilience agricole pour 200 MUSD.** Le conseil d'administration de la Banque mondiale (BM) a approuvé le 30 mars un prêt de 200 MUSD en faveur du projet de soutien à la productivité et la résilience des sources de revenus des populations rurales à Madagascar. D'un montant total de 225 MUSD, le projet est dans l'attente d'une contribution financière de 25 M€ de l'AFD qui devrait prochainement être instruit. Il s'articule autour de quatre composantes : i) la promotion de la restauration et la gestion des bassins versants dans les zones ciblées par les communautés locales (23 MUSD) ii) l'intensification et la gestion durable des infrastructures et services d'irrigation (70 MUSD) iii) le renforcement de la résilience des sources de revenus et des chaînes de valeur (112 MUSD) et iv) le pilotage, le suivi et l'évaluation du projet (20 MUSD).
- **Madagascar – Une usine de mélange d'engrais est annoncée dans la région d'Atsinanana d'ici la fin mai.** C'est ce que le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Harifidy Janset Ramilison, a annoncé le 28 février dernier. Cette usine, issue de la coopération entre l'exécutif malgache et la société kenyane *Export Trading Group (ETG)*, devrait permettre de produire entre 50 et 100 T/j d'engrais NPK pour le marché intérieur. Cette construction intervient alors que l'amélioration des rendements à Madagascar est limitée par la faible utilisation d'intrants, avec une utilisation moyenne de 8,8kg/ha d'engrais chimiques en 2020 d'après la FAO, ce qui serait 3 fois en-deçà de l'utilisation moyenne africaine. L'Etat malgache prévoirait d'acheter 80% de la production d'engrais de l'usine, qui serait à son tour vendue aux agriculteurs à des tarifs subventionnés à hauteur de 10%. Les 20% restants devraient être fournis gratuitement aux agriculteurs les plus défavorisés.
- **Madagascar – Un don de 7,5 MUSD de la part du Japon pour la mécanisation agricole.** Dans le cadre du plan de développement économique et social, le Japon a apporté son soutien à Madagascar, renforçant ainsi une coopération vieille de 60 ans. Les deux pays, respectivement représentés par l'ambassadeur du Japon à Madagascar et les ministres des Affaires étrangères et de l'Agriculture et de l'Élevage, ont échangé leurs expériences et leur savoir-faire en vue de promouvoir le secteur agricole, pilier de développement de Madagascar à travers la mise en œuvre de différents projets dont, entre autres, le projet « PAPRIZ », le projet « Fy Vary » et le projet « PC 23 ». Les bénéficiaires de ce soutien seront notamment les centres de recherche FOFIFA et les pôles de production rizicole, appuyés par les directions régionales du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage comme Marovoay et Alaotra Mangoro. Le ministre de l'agriculture précise que

« l'acquisition de ces matériels va ainsi permettre de poursuivre une riziculture moderne à travers la mécanisation combinée à la vulgarisation à grande échelle des techniques PAPRIZ dans les régions. Ce qui va contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire de Madagascar ».

- **Madagascar – Annonce de la construction d'un aqueduc dans le Grand Sud pour lutter contre les épisodes de sécheresse persistants.** Le projet, d'un montant total de 73 millions de dollars, a été annoncé le 25 avril dernier par le président Andry Rajoelina. Long de 97km, l'aqueduc devrait fournir de l'eau potable à une soixantaine de villages, soit un total de 500 000 personnes, et servira à irriguer près de 80 000 ha de terres agricoles ainsi qu'à abreuver les troupeaux. Cette initiative, dont les travaux dureront un an, s'inscrit dans le cadre des interventions du gouvernement afin de lutter contre les ravages des fortes sécheresses que connaît Madagascar depuis 4 ans.
- **Madagascar – Projet d'urgence de renforcement de la production agricole : la BAD investit 20 MUSD.** Lancé avec le gouvernement de Madagascar le 14 avril dernier, ce projet a pour but de renforcer la sécurité alimentaire du pays. D'après le responsable pays de la Banque africaine de développement (BAD), Adm Amoumoun, 126 000 agriculteurs bénéficieront de semences, d'engrais NPK et organiques afin d'augmenter les rendements de leurs cultures. La BAD est par ailleurs déjà engagée dans la réhabilitation d'infrastructures agricoles de la région.
- **Maurice – Promotion des légumineuses par le Ministre de l'Agro-industrie et de la Sécurité alimentaire.** A l'occasion de la Journée mondiale des légumineuses, le 10 février dernier, le Ministre Manees Gobin a encouragé la production locale de ces aliments alors que Maurice en a importé près de 12 600 T en 2020-2021. L'UE soutient la filière via le programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle *Food-Sec* dont l'objectif est de favoriser une chaîne de valeurs de semences et de plants sains adaptés au pays. Par ailleurs, le *FAREI (Food and Agricultural Research and Extension Initiative)* a rappelé les investissements menés dans la recherche de variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques de l'île. Lors de cette journée, le public mauricien a également été sensibilisé aux bienfaits nutritifs des légumineuses, et au rôle important que leur production peut jouer pour une agriculture durable et résiliente à Maurice.
- **Maurice – Hausse de 13,4% de la production de volailles en 2022 avec près de 55 700 T produites.** C'est ce que révèle un rapport de *Statistics Mauritius* sur la production agricole et piscicole du pays en 2022. Dans le même temps, les productions de viande bovine, de chèvre et de mouton, et de porc ont également connu une augmentation, respectivement de 13,6 ; 31,1 et 1,6%.
- **Maurice – Lancement de la 1<sup>ère</sup> édition des Assises de l'Agriculture.** Réalisée en présence du Président mauricien, M. Prithvirajsing Roopun, l'édition, tournée vers les systèmes alimentaire durables, a permis de créer des connexions entre agripreneurs et institutions (recherche, institutions financières, coopératives, ...), de faciliter les rencontres BtoB et d'augmenter les ventes de produits locaux. Ce fut également l'occasion de rappeler l'importance d'une agriculture forte et diversifiée, et l'accès à une nourriture abordable pour la population. Un symposium a permis des échanges d'expériences et de points de vue et l'aboutissement à des propositions d'actions afin de réduire les importations agricoles et de renforcer la sécurité alimentaire du pays.
- **Maurice – 18 entrepreneurs formés à l'agroécologie dans le cadre d'une coopération franco-mauricienne.** Dans le cadre du programme *Zéro Kilomètre d'Agria*, financé par les fonds CSR (Corporate Social Responsibility) de *Heritage Villas Valriche*, 18 entrepreneurs mauriciens ont pu bénéficier de 6 mois de formation aux termes desquels ils se sont vus décerner leur certificat en Agriculture tropicale durable. Cette initiative, lancée en septembre 2022 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Maurice, le Centre Régional de Formation (RTC) et l'EPLFPA-lycée agricole FORMATERRA de l'île de la Réunion, avait pour but de les sensibiliser aux pratiques agricoles durables tout en leur apportant des compétences entrepreneuriales. L'accent est également mis sur la production en circuit court et la mise en relation des producteurs avec le secteur de la distribution, notamment avec les hôtels de la région. *Agria* propose également de mettre à disposition des parcelles cultivables aux entrepreneurs nouvellement formés. Ancienne compagnie sucrière de *Bel Ombre*, *Agria* a diversifié ses activités depuis 2019 : agriculture, agrotourisme, gestion foncière et promotion immobilière.

- **Comores – La gestion de la Société nationale de pêche (SNP) confiée à une société américaine.** Un protocole d'accord sur la gestion de la société nationale de la pêche (SNP) a été signé le 3 mars dernier entre le directeur de *Huffine Global Solutions*, Edwin Huffine, et le gouvernement comorien représenté par les ministres de l'Agriculture et de la Pêche, Houmed M'saidie, et de l'Economie, chargé des investissements, Ahmed Bazi Selim. La société devrait investir près de 34 MUSD afin de réaliser des travaux de réhabilitation, qui devraient démarrer début juin. La SNP est née en 2010 suite à la conférence des bailleurs de Doha. Avec cet accord, le capital de l'entreprise sera reparti entre l'entreprise américaine, les actionnaires comoriens cautions depuis la création de la SNP, et le gouvernement, qui détiendra désormais 33% des actions contre 8,51% à la création de la SNP.
- **Seychelles – L'archipel devient le premier pays africain à accepter l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.** Les Seychelles sont devenues le premier pays africain à accepter l'Accord sur les subventions à la pêche adopté le 17 juin 2022 à travers le dépôt de son instrument d'acceptation auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 10 mars 2023. L'accord adopté en Suisse durant la 12<sup>ème</sup> conférence ministérielle (MC12) prévoit l'interdiction des subventions à la pêche contribuant à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les Seychelles sont le 3<sup>ème</sup> pays membre de l'OMC à effectuer ce dépôt après la Suisse et Singapour. L'accord nécessite le dépôt de leurs instruments d'acceptation de la part des deux tiers des membres de l'OMC afin d'entrer en vigueur.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Monde, Ukraine – Exportations des céréales et oléagineux ukrainiens par le corridor maritime : bilan au 04/05/2023.** Depuis le départ du premier navire le 1<sup>er</sup> août 2022, 932 navires transportant 29,47 MT de céréales et d'oléagineux ont quitté l'Ukraine (données du 04/05/2023 du centre ONU de coordination des contrôles d'Istanbul). Le maïs représente 50,47% (14,87 MT) des volumes exportés (en hausse), suivi du blé pour 27,32% (8,05 MT) (en hausse), le tourteau de tournesol 5,46% (1,61 MT) (en hausse), l'huile de tournesol pour 5,24% (1,54 MT) (en hausse), et l'orge 4,00% (1,18 MT) (en hausse). Les cargaisons sont à destination de 45 pays. La Chine est la première destination avec 23,18% des volumes (en baisse), suivie de l'Espagne avec 17,59% des volumes (en hausse), 10,40% pour la Turquie (en baisse), 6,82% pour l'Italie (en baisse), 6,12% pour les Pays-Bas (en hausse) et 4,16% pour l'Egypte (en hausse). La France est destinataire de 0,93% des volumes exportés (273 405 T), essentiellement du Colza. Les pays de l'UE représentent 39,19% des destinations (en baisse). Les pays d'Afrique de l'Est (Soudan, Kenya, Somalie, Djibouti et l'Ethiopie) représentent 2,48% des volumes exportés (en baisse).
- **Afrique, USA – L'administration Biden invitée à renforcer les liens commerciaux avec l'Afrique.** A l'occasion du premier cycle de négociations de l'Accord stratégique commercial et d'investissement (STIP) lancé entre les Etats-Unis et le Kenya en juillet 2022, la Représentante au Commerce adjointe Mrs Hamilton s'est rendue à Nairobi en avril afin de ratifier un calendrier de négociations pour les mois à venir. A cette occasion, les membres du Conseil consultatif présidentiel sur la promotion des affaires en Afrique (secteur privé) se sont exprimés le 13 avril sur leur souhait d'accélérer les dialogues commerciaux entre les deux pays. Dans le même temps, le Congrès américain a rendu un rapport quant à l'impact « limité » du programme « *African Growth and Opportunity Act* » signé en 2000 dans le but de renforcer les échanges des Etats-Unis avec 39 pays africains.
- **CAE – Le secrétariat de la CAE va numériser les droits de douane des marchandises importées.** Le secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a entamé le processus de numérisation de ses tarifs extérieurs communs (TEC). Le programme, mis en œuvre avec le soutien de l'Organisation mondiale des douanes, vise à renforcer la participation du secteur privé au commerce international. La plateforme, qui est actuellement en cours de développement en partenariat avec *Global Trade Solution*, doit permettre une migration transparente du TEC de la CAE pendant la transposition du système harmonisé.
- **CAE – Le maïs grain blanc en tête des échanges au sein de l'Afrique de l'Est en mars 2023.** Représentant 43% des échanges transfrontaliers, ce chiffre s'explique principalement par une faible production dans les pays structurellement en déficit comme le Kenya, qui s'approvisionnent donc chez ceux ayant une

production excédentaire comme l'Ouganda. Une augmentation des échanges transfrontaliers est attendue dans les prochains mois, dû aux retards pris par le Kenya pour s'approvisionner à l'étranger, la dépréciation de la monnaie locale, le cours mondial des céréales élevé et l'augmentation des coûts de transport.

- **Kenya – Le Président Ruto en visite à Bruxelles : la finalisation de l'APE attendue pour fin juin.** Fin mars, à Bruxelles, le président William Ruto s'est entretenu avec les dirigeants de l'UE et de la Commission européenne. Lors d'une réunion avec le président du Conseil européen, les deux dirigeants se sont engagés à renforcer le partenariat stratégique entre le Kenya et l'UE. Un accord a été conclu pour finaliser l'accord de partenariat économique (APE UE-KENYA) avant fin juin 2023. Le Commissaire Jutta Urpilainen et le ministre des Transports kényan, Kipchumba Murkomen, ont également signé une déclaration d'intention pour le financement de la ligne 3 du réseau de Bus Rapid Transit (BRT) de Nairobi pour un montant total de 347,6 M€, financé par la BEI et l'AFD (236,3 M€), une subvention de l'UE (45 M€), et une contribution de l'Etat kényan (66,3 M€).
- **Kenya – Avant d'importer du maïs en franchise de droits, les meuniers réclament au gouvernement le paiement des arriérés.** Ceux-ci s'élèveraient à 2,6 Mds KES (17,3 M€) et dateraient du mandat du précédent gouvernement. La *Cereal Millers Association* (CMA) réclame en effet le paiement de cette dette liée à de l'importation de maïs subventionné par l'Etat en 2022, alors que les meuniers prévoiraient d'importer 500 000 T de maïs blanc en franchise de droits dans les prochains mois. Les importateurs kényans rencontreraient par ailleurs des difficultés à importer du maïs en raison des prix fixés par le gouvernement : le prix d'un sac de 90 kg de maïs importé serait plafonné à 4 200 KES, alors que l'augmentation des cours mondiaux porterait le sac à 6 000 KES, soit sensiblement le prix du maïs local. Les importations ne permettent donc pas de compenser la hausse actuelle du prix de la farine de maïs au Kenya, alors que le prix d'un paquet de 2kg atteint entre 170 et 230 shillings (entre 1,13€ et 1,53€) dans la plupart des supermarchés. Dans un contexte de forte tension sur l'approvisionnement en maïs, le gouvernement encourage les kényans à diversifier leur alimentation en se tournant d'avantage vers le riz et les pommes de terre.
- **Kenya – Les ventes de thé progressent en 2022, malgré une baisse de pouvoir d'achat des consommateurs étrangers.** Le Kenya exporte près de 95% de sa production de thé, majoritairement vers le Pakistan (447 MUSD), l'Egypte (154 MUSD), ainsi que vers le Royaume-Uni (83 MUSD). Malgré des craintes liées au contexte économique mondial, le troisième producteur mondial de thé a exporté pour 1,06 Mds USD en 2022, soit une augmentation de 1,5% par rapport à 2021, malgré une baisse des ventes de 21% vers la Russie en 2022. Cette augmentation s'explique par une plus forte quantité de production vendue : 410 000 T de thé vendues en 2022, contre 388 000 T en 2021. Le Kenya espère réitérer cette performance en 2023, malgré les effets de la sécheresse ayant affecté la production des derniers mois, la baisse des devises étrangères et la forte inflation qui touchent ses deux principaux importateurs.
- **Kenya – Annulation de l'interdiction d'importation de lait en poudre annoncée par le KDB.** Le 6 mars dernier, l'Office laitier du Kenya (KDB) annonçait l'interdiction d'importation de lait en poudre afin de protéger les fermiers et les transformateurs d'une éventuelle baisse des prix. En effet, la production locale de lait pourrait significativement augmenter avec la saison des pluies ce qui, combiné aux importations de lait en poudre, pourrait entraîner un surplus de lait sur le marché. Cependant, le secrétaire principal (PS) au développement de l'élevage annonçait l'annulation de cette interdiction le 14 mars afin de " permettre l'application du règlement de 2021 sur l'industrie laitière (importation et exportation)". Cette décision fait suite au risque de dumping, et aux remarques négatives de certains pays de l'EAC quant au non respect des protocoles commerciaux.
- **Kenya – Levée de l'interdiction sur l'exportation de noix de macadamia brute.** Cette décision intervient alors que cette interdiction, proclamée depuis 2015, aurait entraîné, selon les autorités, une chute importante des prix, soit 20-50 KES/kg contre 200 KES/kg avant l'interdiction. Par cette décision, le gouvernement compte assurer une meilleure rémunération des producteurs de noix de macadamia, tout en attirant les importateurs du monde entier/ Le Kenya serait le 3<sup>ème</sup> producteur mondial de cette commodité.

- **Kenya – Nouvelles réglementations sur l'*Afzelia africana*, afin de mieux encadrer les exportations de ce bois très prisé des pays asiatiques dans le secteur de la construction.** C'est lors de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flores sauvages menacées d'extinction (CITES), organisée à Panama, qu'a été prise la décision d'imposer un permis d'exportation pour commercialiser ce bois, espèce menacée mais dont l'exploitation est autorisée sous réserve de permis. Le Kenya n'est pas un grand producteur d'*Afzelia* mais serait un point stratégique pour les exportateurs de la RDC, d'Ouganda et du Soudan du Sud, le bois transitant via le port de Mombasa vers l'Asie.
- **Kenya – Le Trésor National augmente les prix des timbres d'accises de 14 catégories de produits afin d'augmenter ses recettes.** Le secrétaire du Trésor National a annoncé dernièrement une hausse du prix des timbres d'accises sur le tabac, les cigarettes, les boissons alcoolisées, les jus de fruits et les cosmétiques ainsi que la mise en place de timbres d'accises sur de nouveaux produits jusque-là non concernés, notamment ceux contenant de la nicotine. Les augmentations vont de 79 % pour les vins et spiritueux jusqu'à 317 % pour les cosmétiques.
- **Kenya – Enregistrement des droits de propriété intellectuelle (DPI) sur les boissons alcoolisées importées à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.** Après avoir appliquée cette réglementation sur les équipements électriques et électroniques, l'Autorité anti-contrefaçon (ACA) kenyane rend cet enregistrement obligatoire pour les boissons alcoolisées. L'enregistrement coûtera 90 USD pour une première demande, et 50 USD pour un renouvellement. Les importateurs kenyans sont également dans l'obligation de déclarer les DPI des marchandises qu'ils importent, et une taxe de 20 USD pour chaque lot et chaque marchandise enregistrée leur sera demandée. Les discussions se poursuivent, notamment avec l'UE, pour rendre ce dispositif volontaire et non pas obligatoire.
- **Kenya – Centre d'information sur le développement de la protection des cultures (CDP) lancé par Syngenta dans le comté de Kiambu.** La filiale est-africaine du groupe suisse pourra ainsi tester localement l'efficacité des technologies développées, tout en formant les agriculteurs aux nouvelles techniques agricoles (semis, fertilisation, traitement phytosanitaires). Syngenta implante ainsi un 4<sup>ème</sup> CDP dans un pays africain, après ceux implantés en Egypte, en Zambie et en Afrique du Sud.
- **Kenya – Développement d'une nouvelle race de poule indigène résistante aux maladies aviaires.** Mise au point par l'Organisme kenyan de recherche sur l'agriculture et l'élevage (KALRO) à partir du croisement de deux races indigènes, les poules « KC3 » auraient une productivité 3 fois supérieures aux espèces parentes avec une capacité de ponte d'environ 220-280 œufs par an. Selon les autorités, cette innovation devrait permettre d'augmenter la productivité de la filière volaille, et de limiter les importations de poussins dans un contexte national de demande croissante de viande de poulet.
- **Kenya – L'entreprise laitière ougandaise Lato devrait investir au Kenya.** Le Kenya devrait réouvrir l'accès à son marché après la signature d'un accord entre la société financière publique Kenya Development Corporation (KDC) et l'entreprise laitière ougandaise Lato. Avec cet accord, l'entreprise souhaite investir dans des usines laitières kenyanes en difficulté afin de stimuler à la fois le secteur laitier kenyan et ougandais. Par ailleurs, les gouvernements des deux pays se seraient accordés à exempter le lait de frais de douanes afin de renforcer la sécurité alimentaire des deux pays.
- **Kenya – Implantation d'une nouvelle usine de traitement du pyrèthre à Naivasha.** Insecticide naturel à spectre large, fabriqué à partir des fleurs séchées de la plante du même nom, le pyrèthre intéresse les investisseurs comme l'entreprise américo-kenyane Kentegra Biotechnology Holdings qui est à l'initiative de ce projet. Le Kenya bénéficie en effet de conditions pédoclimatiques favorables pour la production de pyrèthre, et en est le premier producteur mondial devant la Tanzanie. Cette usine aura une capacité initiale de production de 300 000 T/an, avec un objectif de 750 000 T d'ici 2025 et deviendra ainsi la plus grande usine de pyrèthre de la région. Cette usine devrait permettre de relancer la production locale et d'accompagner la structuration de la filière, qui serait une source de revenus pour un million de personnes au Kenya.
- **Kenya – Le négociant américain Cargill souhaite investir dans des entrepôts de stockage agricole.** Le Conseil d'administration du Système d'entrepôts certifiés (WRS) a en effet reçu une requête de la part de l'entreprise spécialisée dans les secteurs grains, oléagineux, alimentation, boisson, nutrition animale,

cosmétique et bio-industrie. Cette demande fait suite à l'annonce en février dernier de la *Société financière internationale* (SFI) quant au soutien du développement des centres de stockage et de conservation des denrées alimentaires, pour un budget de 2 MUSD. Ce projet s'inscrit dans la lutte contre les pertes post-récolte qui touchent chaque année entre 30 et 40% de la production agricole.

- **Kenya – Le fonds d'investissement *Eco.business* accorde 10 MUSD aux entreprises agroalimentaires kenyanes afin de soutenir la résilience du secteur agricole.** Annoncé le 7 mars dernier, cette somme sera accordée sous forme de prêts via la filiale du groupe bancaire sud-africain *Absa*. La durabilité du secteur agricole étant au cœur des préoccupations en Afrique, il s'agira avant tout de favoriser la disponibilité et la qualité des financements relatifs aux différentes chaînes de valeur, mais également d'apporter un soutien technique avec des formations aux pratiques agricoles durables dans différentes filières (céréales, horticulture, lait). Fondé en 2014, ce fonds d'investissement spécialisé dans le domaine agricole, agroalimentaire, sylvicole, aquacole, piscicole et le tourisme durable supporte des institutions financières et des entreprises en Afrique subsaharienne et en Amérique latine.
- **Kenya – Le fonds d'investissement français *Creadev* accompagne l'entreprise aquacole kenyane *Victory Farms* dans sa croissance en Afrique de l'Est.** La levée de fonds de 35 MUSD, réalisée par la société d'investissement *Creadev*, a permis d'inclure des investisseurs tels que *DOB Equity* (société de capital investissement néerlandaise) et *Hesabu Capital* (entreprise kenyane de capital risque). Cette somme permettra à l'entreprise *Victory Farms* de s'étendre en Afrique de l'Est, alors que d'après la FAO, l'offre de 200 à 600 000 T/an de poissons dans la région est bien inférieure à la demande (1,3 MT/an). Dans le même temps, *Victory Farms* prévoit l'installation d'une entreprise de fabrication de matières premières pour l'industrie des aliments pour poissons à Naivasha. Celle-ci devrait voir le jour d'ici fin 2023 et aura une capacité de production de 35 000 T/an.
- **Kenya – Structuration de la filière pommes de terre pour approvisionner *KFC*.** Alors que la chaîne de fast-food est critiquée depuis plusieurs mois pour ne pas s'approvisionner en pommes de terre produites localement, et que les importations se font majoritairement depuis l'Égypte, l'entreprise a annoncé la mise en place d'un consortium entre *Yara* (producteur d'engrais azoté), *Bayer*, *Agrico-PSA* (producteur kényan de semences de pommes de terre) et *The Co-operative Bank*, afin d'augmenter la productivité de la filière pommes de terre au Kenya. Au-delà de l'introduction de la variété *Memphis* permettant de répondre aux exigences de *KFC*, ce consortium aura pour objectif d'augmenter les rendements en passant de 7-10 T/ha à 14 T/ha et en réduisant de moitié les pertes post-récolte. Près de 30 000 exploitants devraient bénéficier de cet engagement, dans un pays où la production de pommes de terre atteint 2 MT/an en moyenne.
- **Ethiopie – L'Éthiopie en défaut sur des contrats d'exportation de café en raison de la baisse des prix mondiaux.** Depuis octobre 2022, les exportateurs de café éthiopiens ont fait défaut sur 394 contrats d'exportation pour un montant total de 133 MUSD en raison de la baisse importante des cours internationaux. En effet, par rapport à la même période l'année dernière, le cours international du café a chuté de 32 %, le faisant passer sous le prix local éthiopien (qui lui a nettement augmenté suivant la hausse de la demande des intermédiaires locaux), poussant ainsi les exportateurs de la filière à rompre leurs contrats et à stocker le café (28 000 T) en attendant une hausse du cours pour éviter de vendre à perte. Les autorités éthiopiennes expliquent cette baisse par le ralentissement général de l'économie mondiale mais sont optimistes quant à l'évolution dans les prochains mois. L'*Autorité éthiopienne du café et du thé* examine actuellement les possibilités pour les exportateurs de renégocier à la hausse les prix d'exportation avec les clients étrangers. L'enjeu est de taille pour l'économie du pays qui s'était fixée un objectif de 2 Mds USD de recettes sur l'année fiscale 2022/23 pour la filière café et qui voit cet objectif remis en cause par une conjoncture mondiale défavorable.
- **Ethiopie – Lancement de nouveaux centres d'inspection et de certification de la qualité du café par l'*Autorité éthiopienne du café et du thé*.** Le lancement de deux nouveaux centres d'inspection et de certification de la qualité du café par l'*Autorité éthiopienne du café et du thé* dans les villes de Jimma et de Hawassa a été annoncé pour les prochaines semaines. Cette évolution devrait permettre d'améliorer à la fois la productivité et l'efficacité de la filière avec la réduction des coûts (notamment logistiques) via la suppression de plusieurs intermédiaires au sein de la chaîne d'approvisionnement de la filière. Cela baisserait ainsi les prix du café à l'exportation, le rendant ainsi plus attractif sur le marché international.

L'objectif du gouvernement à plus long terme est d'étendre cette mesure au niveau national. L'enjeu est de taille pour la filière et le pays, sachant que l'année dernière la filière a généré 1,4 Md USD pour l'Ethiopie grâce aux exportations dans un contexte de pénurie structurel de devises.

- **Ethiopie – La consommation de sucre est attendue à un niveau record de 2,15 MT en 2022/2023.** Cette augmentation de la consommation s'explique par une demande croissante des agro-industries, notamment celle des boissons. Plusieurs parcs agroindustriels ont ainsi vu le jour ces dernières années. Si la consommation de sucre a plus que doublé depuis 2018/2019 d'après l'USDA, l'Ethiopie reste fortement dépendante des importations. Le pays a fait augmenter les achats de sucre sur le marché international, la faible production locale (<500 000 T/an) ne permettant pas de satisfaire la demande croissante du premier consommateur de sucre d'Afrique subsaharienne, 2<sup>ème</sup> du continent (derrière l'Egypte avec 3,48 MT). Le sucre est l'une des denrées de base les plus importées en Ethiopie. Ainsi, 1,76 MT de sucre devrait être importées en 2022/2023. Malgré les investissements de plus de 2 Mds USD du pays afin de développer la filière, la production reste donc encore insuffisante.
- **Tanzanie – Hausse des projets d'investissement enregistrés en Tanzanie.** Selon le *Monthly Investment Bulletin* du Centre d'investissement de Tanzanie (*Tanzania Investment Centre, TIC*), 41 projets ont été enregistrés en février 2023, soit une augmentation de 128% par rapport aux 18 projets enregistrés en février 2022. Ces projets ont été évalués à 339,2 MUSD (à comparer avec les 75,9 MUSD qui devaient être injectés dans l'économie en février 2022) et devraient créer 7 370 nouveaux emplois. Parmi les projets enregistrés en février 2023, 34% sont entièrement détenus par des Tanzaniens ; 42% et 24% d'entre eux sont respectivement détenus par des étrangers et des joint-ventures. De plus, 28 des 41 projets sont concentrés à Dar es Salam et dans les régions côtières. La Tanzanie continue d'améliorer le climat d'investissement par le biais de réformes réglementaires. Une nouvelle loi sur l'investissement (*Tanzania Investment Act No.10*) a été promulguée en décembre 2022 pour remplacer le *Tanzania Investment Act No.26* datant de 1997 : cette loi a notamment mis en place l'abaissement du seuil d'investissement en capital de 100 000 USD à 50 000 USD pour les investisseurs locaux. Au-delà de soutenir les investisseurs, l'administration de Samia Suluhu Hassan a rationalisé les procédures d'octroi de licences et de permis par le biais du *Blueprint for Regulatory Reforms* visant à augmenter l'automatisation des processus de conformité et à simplifier les processus d'investissements et d'acquisition de terrains. En février 2023, le gouvernement a déposé devant le Parlement un projet de loi visant à modifier la *Loi sur le partenariat public-privé* (PPP Act) ; cet amendement a pour objectif de supprimer l'obligation pour une partie privée de verser un acompte de 3% de la valeur du projet et de faire bénéficier les projets PPP d'avantages fiscaux.
- **Tanzanie – L'entreprise EFTA bénéficie d'un partenariat avec l'entreprise de machines agricoles Hughes Agriculture Tanzania Ltd (HAT).** L'acquisition de 200 tracteurs par la société privée de financement d'équipement *Equity for Tanzania* (EFTA) auprès de la filiale locale du groupe américain *New Holland* va permettre de proposer un service de location aux agriculteurs du pays, renforçant ainsi la mécanisation du secteur agricole tanzanien.
- **Ouganda – Les exportations de maïs, de tabac et d'or augmentent les recettes en devises de l'Ouganda.** Selon les données du Ministère des Finances, du plan et du développement économique, les exportations de marchandises ougandaises ont cru de 6,3 % en février 2023 en glissement annuel (de 328,7 MUSD à 349,4 MUSD), malgré une baisse de 13,6 % par rapport à janvier 2023. Cette hausse a été notamment portée par les exportations de maïs, de café et d'or. 54,4 % des exportations du mois sont allées vers la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), 15,4 % vers l'UE et 11,3 % vers l'Asie. La CAE est la seule région avec laquelle l'Ouganda n'a pas eu, en février, de déficit commercial. Ce dernier s'est élevé à 243,2 MUSD pour l'Asie, 102,5 MUSD pour le Moyen-Orient et 20,2 MUSD pour l'UE.
- **Ouganda, Soudan – Les exportations ougandaises de café affectées par le conflit au Soudan.** Le conflit au Soudan, qui s'est déclenché le 15 avril 2023 et qui a déjà engendré plusieurs centaines de morts, risque d'affecter l'économie ougandaise par le canal du commerce extérieur. En effet, le Soudan était en 2022 la 8<sup>ème</sup> destination des exportations ougandaises, ces dernières s'élevant à 121,6 MUSD, soit 2,3 % du total des exportations. Le montant annuel moyen des exportations ougandaises vers le Soudan est de 74,0 MUSD sur la période 2015-2022. Ces exportations sont surtout des exportations de café : sur l'année 2022, le

Soudan a importé pour 116,9 MUSD de café ougandais, soit 96,1 % de ses importations depuis l'Ouganda et 13,6 % des exportations ougandaises de café.

- **Rwanda – Le numéro un de la bière au Rwanda, *Bralirwa*, annonce une hausse de 29% de son chiffre d'affaires en 2022.** L'entreprise, qui exporte également ses produits sur le marché régional, a en effet bénéficié d'une augmentation de 11,6% de ses volumes de vente par rapport à 2021. Malgré un contexte inflationniste et une dépréciation du taux de change, ce sont principalement les boissons gazeuses et les bières qui ont permis une telle progression des ventes.
- **Burundi – Hausse des exportations françaises vers le Burundi.** Selon les données des Douanes françaises, les exportations françaises vers le Burundi se sont établies à 9,6 M€ en 2022, en hausse de 9,3 % en un an. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des ventes d'équipements mécaniques, électriques et électroniques de 2,2 M€, et dans une moindre mesure des produits agroalimentaires de 165 500 €. Par ailleurs, nos importations en provenance du Burundi ont diminué de 23,3 % pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, et se sont établies à 1,5 M€. Cette baisse est concentrée sur les importations de produits agricoles et sylvicoles, qui sont tombées à 1,3 M€, contre 1,6 M€ en 2021, ainsi que les importations de produits chimiques, parfums et cosmétiques (de 0,2 M€ à 0,1 M€). Pour rappel, le commerce bilatéral entre la France et le Burundi s'était effondré après la crise politique qui a frappé le pays en 2015. Le solde commercial était alors en baisse depuis 2016, avec la chute brutale des exportations de produits pharmaceutiques et des importations de denrées alimentaires (deux principaux postes d'échanges entre les deux pays). Au total, entre 2010 et 2019, la France a enregistré un excédent commercial structurel avec le Burundi, qui s'est établi en moyenne à 11,2 M€.
- **Soudan – Avec 2 Mds USD, l'or est de loin le premier poste d'exportation en 2022.** Le Directeur de la *Sudanese Mineral Resources Company* (SMRC) a annoncé que la production d'or pour l'année 2022 avait atteint 41,8 T, dont 34 T exportées pour plus de 2 Mds USD, soit 47 % des exportations du pays. D'après les statistiques de la Banque centrale, la production d'or au Soudan a été de 49,7 T en 2021 et de 35,7 T en 2020. Environ 80 % de cette production provient des mineurs artisanaux qui travaillent à l'aide de moyens techniques modestes. Fin mars, les autorités ont annoncé la mort de 10 mineurs suite à l'effondrement d'une mine à Wadi Hlafa, au nord du pays.
- **Soudan – Le conflit au Soudan risque de créer une pénurie de gomme arabique.** L'éclatement du conflit au Soudan a poussé les fabricants internationaux de biens de consommation à renforcer leurs approvisionnements en gomme arabique, notamment indispensables à la fabrication de sodas. En effet, environ 70 % de l'offre mondiale de gomme arabique, pour laquelle il existe peu de substituts, provient des acacias de la région du Sahel. La majeure partie se trouve dans la "ceinture de gomme" qui s'étend notamment en Éthiopie, au Tchad, en Somalie et en Érythrée. Craignant l'insécurité persistante au Soudan, les entreprises telles que *Coca-Cola* et *Pepsico* avaient déjà commencé à constituer des stocks de trois à six mois selon *Reuters*. Cependant, les conflits qui ont éclaté à Khartoum le 15 avril, paralysant l'économie et perturbant les communications de base, font craindre un épuisement des stocks.
- **Somalie – Les exportations françaises vers la Somalie ont dépassé la moyenne décennale en 2022.** En 2022, d'après les Douanes françaises, les exportations françaises vers la Somalie ont continué d'augmenter et se sont établies à 15,6 M€ (+36,4 %), redépasant la moyenne décennale (14,4 M€). Cette hausse s'explique principalement par la reprise des exportations de produits agroalimentaires, de 4,5 M€ à 8,1 M€ en 2022. Par ailleurs, les importations françaises depuis la Somalie sont en constante augmentation depuis 2019 (+172,9 %) et ont atteint un nouveau record en 2022 en s'établissant à 15,2 M€ (+42,7 % par rapport à 2021). Elles sont portées principalement par les importations de carton ondulé, qui ont connu un bond de 10,2 M€ (x7) entre 2019 et 2022. Pour rappel, les exportations somaliennes vers la France étaient jusqu'alors principalement portées par les produits agricoles, dont le volume d'exportation a diminué continuellement de 2016 à 2020 (-75,1 %), avant de connaître un rebond en 2021 (+21,7 %), qui s'est poursuivi en 2022 (+9,7 %).
- **Comores – Les recettes d'exportation de girofle multipliées par 2,5 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.** Cette hausse s'explique par un déstockage important de cette épice, notamment vers l'Asie qui représente le premier importateur de produits comoriens. Les demandes en Inde et à Singapour ayant augmenté, les Comores ont ainsi exporté près de 5 761 T de girofles vers l'Asie, soit 2,5 fois plus qu'au trimestre précédent.



- **Seychelles – Un prêt de 2,8 MUSD accordé à la société *Ocean Basket*, spécialisée dans la pêche et la transformation de poissons.** Accordé par la *Banque de développement des Seychelles* (DBS), ce prêt à un taux de 4% s'inscrit dans le cadre du *Fonds d'investissement bleu* de 15 MUSD lancé par le gouvernement en 2019, et soutenu par la Banque Mondiale (BM). Celui-ci a pour but de soutenir les petites entreprises et les entrepreneurs du secteur de la pêche aux Seychelles en leur accordant des prêts à taux concurrentiel de 4%, pour des prêts compris entre 10 000 USD et 3 MUSD. Le prêt accordé à *Ocean Basket* va permettre à l'entreprise d'investir notamment dans l'agrandissement de son usine de transformation et dans de nouveaux équipements afin de renforcer la valeur ajoutée de ses produits et d'augmenter les exportations. L'objectif est également de proposer ses services de transformation aux petits pêcheurs, 17% de la population active des Seychelles vivant de la pêche.

\*\*\*\*\*

**Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :**  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur :** Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*